

BREVET PROFESSIONNEL BOULANGER

ENVIRONNEMENT
ECONOMIQUE,
JURIDIQUE ET SOCIAL
DE L'ENTREPRISE

U. 43

CORRIGE

Coefficient : 2

Durée : 2 heures

PREMIERE PARTIE : ENVIRONNEMENT SOCIAL - 15 points
DEUXIEME PARTIE : ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL - 15 points
TROISIEME PARTIE : ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE - 10 points

Examen : Brevet Professionnel	Session : Octobre 2007	CORRIGE
Spécialité : BOULANGER	U 43 : Environnement Economique, Juridique et Social de l'Entreprise	
Temps alloué : 2 heures	Coefficient : 2	Page 1/6

PREMIERE PARTIE : ENVIRONNEMENT SOCIAL (15 points)

1-1 Etablir le bulletin de salaire (DOCUMENT 1) de M. MARTIN Nicolas ouvrier boulanger à l'aide des informations suivantes :

M. MARTIN Nicolas
4, place du Commerce
63 100 CLERMONT FERRAND

Boulangerie Pâtisserie Pierre DURAND
33, rue de la Mairie
63 100 CLERMONT FERRAND

N° sécurité sociale : 1 8406101131198

Emploi : ouvrier boulanger, coefficient 160

Période du 01/11/06 au 30/11/06

Salaire réglé par chèque le 5 du mois suivant.

1-2 Détailler le calcul :

- de la cotisation ASSEDIC : $1274,03 \times 2,44 / 100$ Soit salaire brut $\times 2,44 / 100$ (0,5)
- du net à payer : $1274,03 - 337,63$ Soit salaire brut – total retenues (0,5)
- du net imposable : $936,40 + 35,84$ Soit net à payer + CSG et CRDS non déductibles (0,5)

1-3 Préciser ce qu'est le net à payer et la différence avec le net imposable.

Le net à payer correspond au montant versé au salarié. (1)

Le net imposable est le montant déclaré aux impôts c'est-à-dire le net à payer + la CSG et CRDS non déductibles. (1)

1-4 Indiquer la signification des sigles :

C.S.G. : Contribution Sociale Généralisée (1)

C.R.D.S. : Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (1)

1-5 Dire pourquoi elles ont été créées.

Pour redresser les comptes de la Sécurité Sociale (1)

1- 6 Indiquer la signification du sigle S.M.I.C. :

Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (1)

1-7 Préciser le rôle du SMIC.

Il assure aux salariés dont les rémunérations sont les plus faibles, la garantie de leur pouvoir d'achat. (1)

Examen : Brevet Professionnel	Session : Octobre 2007	CORRIGE
Spécialité : BOULANGER	U 43 : Environnement Economique, Juridique et Social de l'Entreprise	
Temps alloué : 2 heures	Coefficient : 2	Page 2/6

1-8 Indiquer quel texte Monsieur DURAND doit consulter s'il s'interroge au sujet du calcul des salaires de ses salariés.

La convention collective de la boulangerie artisanale. (2 points)

Barème correction annexe 1 :

1,5 point pour l'en-tête : - 0,5 par erreur

0,5 point pour le salaire brut

0,5 point globalement pour la base : 1260,38 € qui doit apparaître partout sinon 0

0,5 point pour les calculs de cotisations 0,5 ou 0.

0,5 point pour le total des cotisations

0,5 point pour le net à payer

0,5 point pour le net imposable

Examen : Brevet Professionnel	Session : Octobre 2007	CORRIGE
Spécialité : BOULANGER	U 43 : Environnement Economique, Juridique et Social de l'Entreprise	
Temps alloué : 2 heures Coefficient : 2	Page 3/6	

DOCUMENT 1

BULLETIN DE SALAIRE (4,5 points)

EMPLOYEUR : **DURAND Pierre**
33, rue de la Mairie
63 100 CLERMONT FERRAND

PERIODE DU 01/11/06 AU 30/11/06
PAIEMENT PAR Chèque LE 05/12/06

ETABLISSEMENT : LE BEL EPI
N° DE SIRET : A 245 654 587
CODE A.P.E. : 158 C
N° URSSAF : 256324714

SALARIE : **MARTIN Nicolas**
4, place du Commerce
63 100 CLERMONT FERRAND

EMPLOI : **ouvrier boulanger**
Coefficient : 160
N° S.S. : 1 8406101131198

CONVENTION COLLECTIVE : Convention collective de la boulangerie artisanale

LIBELLE	BASE	TAUX SAL.	MONTANT SAL.
SALAIRE BRUT	151,67	8,40	1274,03
Maladie, maternité, Invalidité, décès	1274,03	0,75	9,56
Vieillesse plafonnée	1274,03	6,75	86,00
ASSEDIC	1274,03	2,44	31,09
AGFF	1274,03	0,80	10,19
Retraite complémentaire	1274,03	3,00	38,22
ISICA	1274,03	5,00	63,70
CSG Déductible	1235,81	5,10	63,03
CSG et CRDS non déductible	1235,81	2,90	35,84
TOTAL DES RETENUES			337,63
NET A PAYER			936,40
NET IMPOSABLE : 972,24			

Examen : Brevet Professionnel	Session : Octobre 2007	CORRIGE
Spécialité : BOULANGER	U 43 : Environnement Economique, Juridique et Social de l'Entreprise	
Temps alloué : 2 heures	Coefficient : 2	Page 4/6

DEUXIEME PARTIE : ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL (15 points)

Après lecture de cet article et à l'aide de vos connaissances, répondre aux questions suivantes :

2-1 Citer les élections qui auront lieu en 2008.

Les élections municipales, cantonales et sénatoriales. (1,5 = 0,5 x 3)

2-2 Expliquer pourquoi ces élections ont été reportées.

Trop d'élections étaient prévues en 2007. (1)

2-3 Indiquer par qui sont élus les sénateurs.

Les sénateurs sont élus par les grands électeurs (ou maires, conseillers généraux et conseillers régionaux désignés). (2)

2-4 Préciser le rôle du Sénat. **Le Sénat vote les lois (1,5)**

2-5 Compléter le tableau suivant : (8 x 1)

Noms des élections	Personnes élues	Durée du mandat
Elections municipales	Conseillers municipaux	6 ans
Elections cantonales	Conseillers généraux	6 ans
Elections législatives	Députés	5 ans
Elections présidentielles	Président de la République	5 ans

2-6 Préciser avec qui le Président de la République partage le pouvoir exécutif. (1)

Le Président de la République partage le pouvoir exécutif avec le gouvernement.

Examen : Brevet Professionnel	Session : Octobre 2007	CORRIGE
Spécialité : BOULANGER	U 43 : Environnement Economique, Juridique et Social de l'Entreprise	
Temps alloué : 2 heures Coefficient : 2	Page 5/6	

TROISIEME PARTIE : ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE (10 points)

3-1 Indiquer la part de marché de l'artisanat dans le secteur de la boulangerie en 2004.

En 2004, leur part est de 66,6 %. (0,5 pt)

3-2 Commenter son évolution depuis 1985.

La part de marché a baissé de façon constante de 1985 à 2004 (0,5 pt) avec une période de stabilisation de 2000 à 2003 (0,5 pt) puis une baisse plus faible en 2004 (0,5 pt).

3-3 Donner la définition d'un artisan en citant au moins trois caractéristiques.

- **Exercer une activité professionnelle de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services relevant de l'artisanat.**
- **L'entreprise doit générer l'essentiel de son revenu de la vente de produits et de services issus de son propre travail.**
- **L'entreprise doit intervenir pour son propre compte et non pour celui d'une autre personne physique ou morale.**
- **Etre immatriculé au répertoire des métiers**
- **Ne pas employer plus de 10 personnes lors de la création.**

(1 pt par caractéristique = 3 pts)

3-4. Indiquer ce qui différencie un terminal de cuisson d'un boulanger artisan.

- **travailler dans un terminal de cuisson ne nécessite pas de compétences particulières en boulangerie. La boulangerie artisanale requiert une formation adaptée. (1 pt)**
- **le terminal de cuisson n'assure que la cuisson ou la finition des produits. La boulangerie artisanale assure la totalité du processus de fabrication du pain. (1pt)**

3-5 Commenter et comparer la répartition du chiffre d'affaires par produit pour chaque type d'activité **(2 points)**

La vente de pains, pâtisseries et viennoiseries représente pour les deux activités la part la plus importante du CA dans une proportion plus grande pour la boulangerie artisanale : 83,7 % du CA contre 61,1 % pour les terminaux de cuisson. (1 pt)

Les terminaux de cuisson réalisent une part non négligeable de leur CA avec la vente de pizzas : 23,1 % du CA contre 2,5 % pour les boulangeries artisanales. (1 pt)

3-6 Définir le sigle I.N.S.E.E. **(1 point)**

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

Examen : Brevet Professionnel	Session : Octobre 2007	CORRIGE
Spécialité : BOULANGER	U 43 : Environnement Economique, Juridique et Social de l'Entreprise	
Temps alloué : 2 heures	Coefficient : 2	Page 6/6